



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Utilisation du voile islamique dans la communication de la France à l'ONU

Question écrite n° 34021

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'in vraisemblable et scandaleuse promotion du voile islamique réalisée par le compte Twitter gouvernemental, « La France à l'ONU ». En effet, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, instituée le 10 novembre, le compte Twitter de la représentation permanente de la France auprès des Nations unies a publié un visuel montrant une jeune femme portant un voile islamique avec comme message : « Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de la Science Ouverte pour relever les grands défis planétaires. Pour la Journée Science au service de la paix et du développement faisons appel à la solidarité mondiale pour combattre ensemble la Covid19 ! » Initiée en 2001, cette journée est l'occasion de rappeler le mandat et l'engagement de l'Unesco vis-à-vis de la science et non de promouvoir l'un des totems de l'islam politique qui symbolise la soumission des femmes et leur relégation théorisées par la *charia*. Comment la France, pays des Lumières et du savoir, peut-elle utiliser un tel symbole pour exalter la science, qui est l'antithèse du dogme religieux ? Comment la France peut-elle valider ce marqueur politique à l'heure où la laïcité et les lois françaises sont attaquées par le fondamentalisme islamiste ? Comment la France, patrie de l'émancipation et du combat féministe, peut-elle abandonner ainsi les femmes du monde qui cherchent à s'extirper des règles de dieu et de l'enfermement social pour vivre libres, étudier, travailler, voyager ? Comment le Gouvernement de la République peut-il préparer un projet de loi visant à lutter contre le séparatisme et en même temps se soumettre en exhibant le signe visible et ostentatoire de la rupture avec le mode de vie français ? Comment le Gouvernement de la République peut-il vouloir dissoudre le CCIF et banaliser le port du voile comme le revendiquent toutes les officines islamistes ? Après l'attentat islamiste de Vienne, le chancelier autrichien vient d'annoncer la création d'une infraction pénale appelée « islam politique » afin de pouvoir agir contre ceux qui créent le terreau du terrorisme. Combien faudra-t-il encore d'attentats en France pour que le Gouvernement français lutte franchement et sans ambiguïté contre l'islam politique ? Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

A l'occasion de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, le 10 novembre dernier, le compte Twitter de notre représentation permanente auprès des Nations unies à New York, « La France à l'ONU », a partagé, sans le modifier, un visuel utilisé par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La photo représentait une femme étudiant la génomique dans un laboratoire, portant un foulard, et ne visait pas autre chose que la promotion au niveau international de l'utilisation responsable des acquis de la science au service de la société, ainsi que la coopération scientifique internationale, particulièrement nécessaire face à la pandémie de la Covid-19. Dans son action auprès des Organisations internationales, la France travaille au renforcement d'un multilatéralisme tourné vers l'action, dans le plein respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République française, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34021

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8133

Réponse publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1435